

Séance du Conseil Municipal du 28/02/2008

N° 51

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2008009

Signataire : CK

OBJET : Débat D'orientation Budgétaire

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

A débattu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2008, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à vote.

le Maire